

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM**



Dalheim, le 28 mai 2026

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes,

il est porté à la connaissance du public

qu'une demande a été introduite en vue d'obtenir une autorisation de bâtir pour

la modification de l'autorisation de bâtir délivrée en date du 25 mai 2022 avec le numéro indicateur 16/21/DRAI-10A/B pour la démolition de la grange existante et pour la construction d'une maison d'habitation bifamiliale à Filsdorf, à droite de la rue "Dräikantonstrooss" numéro 10A, sur la parcelle inscrite au Cadastre de la Commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numéro 670/4013.

Le présent avis est affiché par l'autorité administrative sur la parcelle destinée à recevoir l'implantation de la construction projetée pendant un **délaï de quinze jours, soit du 29 mai 2026 au 12 juin 2026 inclusivement**, délaï pendant lequel toute personne qui estime que les décisions administratives à prendre au sujet de cette demande sont susceptibles d'affecter ses droits et intérêts, pourra faire connaître ceci par écrit au bourgmestre et présenter ses observations éventuelles.

Le prédit dossier peut être consulté à la mairie de Dalheim pendant le délaï précité sur rendez-vous à fixer soit par téléphone du lundi au vendredi entre 9.00 et 11.00 heures et entre 14.00 et 16.00 heures au numéro 23 60 53 280 ou par courrier électronique à l'adresse autorisations@dalheim.lu.


Romaine RASSEL
La secrétaire communale f.f.




Romain KILL
Le bourgmestre